



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 6

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 30 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 24 mai, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, Mme FLORENCE TOULZE, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, Mme KATY COLDER, M. JOËL FEULLERAT, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, Mme NATHALIE GAUVRIT, Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, Mme ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, Mme ISABELLE SEROR

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. PHILIPPE BAUMLIN, (Pouvoir donné à M. DOMINIQUE GIRONNET), Mme MONIQUE GUEDES (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), Mme NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à Mme ISABELLE GODEAS), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), M. PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), Mme BRIGITTE CABANES-MURITH (Pouvoir donné à Mme NADINE MAURIN)

**Etaient absents excusés** : M. GILLES HOURQUET, M. NICOLAS COSTES

Monsieur JEAN-MARIE VITRAC a été élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2018/56

#### **Objet : Snack de la piscine municipale – Convention d'occupation temporaire du domaine public**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017, et après réalisation des mesures de publicité et de mise en concurrence obligatoires dans le cadre d'une occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique, seule Madame JOSEPHINE MUNOZ a remis dans les délais impartis un dossier complet.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'attribuer l'exploitation et la gestion du snack-buvette de la piscine municipale pour la saison estivale 2018 à Madame JOSEPHINE MUNOZ.

A ce titre, une convention d'occupation temporaire du domaine public sera conclue entre la commune et Madame MUNOZ.

Ainsi, le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'attribuer l'exploitation et la gestion du snack-buvette de la piscine municipale à Madame JOSEPHINE MUNOZ.

- De l'autoriser à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au snack-buvette de la piscine municipale.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1

A l'unanimité :

- D'attribuer l'exploitation et la gestion du snack-buvette de la piscine municipale à Madame JOSEPHINE MUNOZ.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au snack-buvette de la piscine municipale.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PÉRE

- Transmis le - 7 JUIN 2018  
- Affiché le - 7 JUIN 2018

Le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFE

